



ASSEMBLÉE — 39^e SESSION

PLÉNIÈRE

Point 8 : Déclarations des délégations d'États membres

DÉCLARATION DE L'URUGUAY

(Note présentée par l'Uruguay)

[Monsieur le Président,

À l'occasion de la 39^e session de l'Assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale, la délégation de l'Uruguay présente ses salutations et offre l'assurance de sa plus haute considération au Président du Conseil, M. Olumuyiwa Benard Aliu, et présente cette déclaration en vue de sa publication.]

À l'occasion de cette 39^e session de l'Assemblée, la délégation de l'Uruguay souhaite réaffirmer son engagement ferme et sans équivoque envers les principes qui sous-tendent les objectifs stratégiques de l'Organisation, les objectifs énoncés dans la convention de Chicago de 1944, dans ses Annexes techniques, dans les Résolutions de l'Assemblée et dans les documents du Conseil.

En tant que forum mondial pour toutes les questions liées à l'aviation civile internationale, l'OACI promeut l'adhésion aux principes et concepts fondamentaux aptes à garantir le développement du transport aérien d'une manière ordonnée, efficace, économique et durable.

L'Uruguay est profondément engagé en faveur du principe du multilatéralisme – l'un des piliers sur lesquels s'appuie sa politique étrangère. L'attachement de notre pays à ce principe découle de la conviction que les organismes multilatéraux constituent le principal moyen d'obtenir les garanties nécessaires pour défendre les droits et les intérêts légitimes des États sur la scène internationale.

Face aux nouveaux défis du XXI^e siècle, notre pays maintient son engagement ferme et renouvelé en faveur du multilatéralisme et continue de participer activement au système des Nations Unies, convaincu que pour faire face à ces défis, il est essentiel de renforcer la coopération et la compréhension entre toutes les nations sur la base de l'égalité.

Sur le plan régional et dans le cadre de l'aviation civile, nous tenons à souligner la signature de l'accord multilatéral de ciel ouvert par les États membres de la Commission latino-américaine de l'aviation civile (CLAC) et la signature de l'accord de services aériens sous-régionaux par l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Chili, le Paraguay et l'Uruguay.

¹Version espagnole fournie par l'Uruguay.

Nous notons avec plaisir la campagne *Aucun pays laissé de côté* de l'OACI, qui vise à résoudre des questions vitales comme la sécurité en aidant les États à mettre en œuvre les normes et pratiques recommandées de l'Organisation. Nous notons également les programmes de coopération, d'assistance technique et de formation mis en œuvre par l'OACI pour aider les États à favoriser une prospérité durable aux plans tant local que régional, programmes qui contribuent tous à renforcer la connectivité à l'échelle mondiale. Ces efforts constituent à nos yeux un effort de solidarité avec les pays qui, pour diverses raisons, ne jouissent pas des conditions nécessaires pour faciliter l'accès aux transferts de technologie ou de différents outils de développement, mais n'en sont pas moins fermement résolus à respecter leurs engagements envers la communauté internationale.

L'aviation stimule l'emploi, le commerce, le tourisme et d'autres aspects du développement économique national, régional et international, ce qui rend d'autant plus précieux les outils et les services fournis par l'OACI pour aider à identifier les lacunes dans le domaine de l'aviation et à créer des mécanismes en matière d'évaluation des risques, d'innovation et de cybersécurité.

L'Uruguay croit qu'il faut protéger les piliers fondamentaux du système de l'aviation civile internationale que sont la concorde, l'examen convivial des questions dans un cadre mondial tenant compte des circonstances différentes de chaque État, l'harmonisation des niveaux à l'échelle mondiale pour offrir à tous les États l'accès aux avantages socio-économiques d'un transport aérien prospère et sûr.

L'Uruguay réitère sa confiance dans l'excellent travail des différents organes de l'OACI, qui a été souligné à de nombreuses reprises et, récemment, de la Réunion de haut niveau sur un régime mondial de mesures basées sur le marché, dont il ressort qu'il est souhaitable de trouver un équilibre prenant en compte les principes de la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique, en particulier celui des responsabilités communes mais différenciées et des moyens correspondants fondés sur les circonstances nationales. Ces principes sont réaffirmés dans l'Accord de Paris de 2015 visant à répondre à la question pressante du changement climatique, en tenant également compte des répercussions des mesures adoptées pour s'attaquer à ce problème.

Le changement climatique est un problème qui concerne toute l'humanité. C'est une menace que l'ensemble de la race humaine doit conjurer pour survivre. L'Uruguay reconnaît ce défi et le relève de façon responsable et cohérente, tant sur le plan international que sur le plan national, ainsi qu'en témoigne son approbation de la convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique, du protocole de Kyoto et de l'accord de Paris de 2015, que l'Uruguay a déjà signé, qui découlait de la Conférence des Parties (COP/21) tenue en novembre 2015, où ont été annoncées des contributions prévues au niveau national (NDC).

L'Uruguay s'est doté d'un plan national de réponse au changement climatique, dont les principes de base sont le développement durable, la décentralisation et la subsidiarité, le principe de précaution et la prévention, la justice et la solidarité, la participation et le consensus, la coordination et la coopération et les responsabilités communes mais différenciées.

Il convient en outre de souligner, à propos de l'OACI, la continuité du multilinguisme au sein de l'Organisation. En quelques mots, le multilinguisme contribue à garantir la transparence dans l'action de l'Organisation, la fluidité des communications et la création d'un environnement propice à la compréhension entre les États.

S'agissant de la sûreté, l'un des objectifs stratégiques de l'Organisation, nous devons être conscients que les actes d'intervention illicite dirigés contre l'aviation civile sont devenus un obstacle à son développement sûr et ordonné. Il en est de même d'autres types de conduite illicite, comme l'utilisation d'aéronefs comme armes de destruction, l'emploi de systèmes de missiles sol-air, l'emploi d'engins explosifs improvisés, la capture illicite d'aéronefs et les attentats contre les installations de l'aviation. Tous ces actes affaiblissent la confiance dans la sécurité de l'aviation civile internationale.

L'Uruguay réitère avec la plus grande force sa condamnation de toutes les menaces, de tous les délits et de tous les actes qui minent la confiance dans la sécurité de l'aviation civile internationale, menacent des vies et portent atteinte à l'intégrité physique des personnes à bord et au sol.

En conséquence, nous réaffirmons la nécessité pour l'OACI de faciliter et de coordonner l'assistance technique et l'appui aux États qui ont besoin d'améliorer la supervision de la sûreté dans l'aviation et aux aéroports.

En ce qui concerne la réglementation économique du transport aérien international, le rôle de l'OACI est fondamental, tout comme les activités visant à faciliter et à soutenir le processus de libéralisation. Notre pays est, parmi d'autres États latino-américains, un pionnier dans la négociation et la signature d'accords bilatéraux de ciel ouvert avec des pays d'Europe, d'Asie, d'Amérique latine, d'Amérique centrale et d'Amérique du Nord.

À l'occasion de cette 39^e session de notre grande Assemblée, l'Uruguay présente sa candidature au Conseil de l'OACI pour la période 2016-2019, conformément à l'accord du groupe de rotation dont il fait partie avec la République du Chili et la République du Paraguay, au titre de la partie III. Pour cette raison, l'Uruguay prie tous les États de lui accorder le soutien nécessaire pour obtenir les votes qui nous permettront d'apporter notre contribution aux efforts et aux travaux de l'aviation civile internationale, en défendant les principes qui guident l'Organisation.

Enfin, l'Uruguay souligne l'importance pour l'OACI de continuer à exercer son rôle de leader dans tous les domaines de l'aviation civile internationale et demande que le Conseil et tous les États parties à l'Organisation déploient tous leurs efforts pour soutenir cet objectif.

Je vous remercie.